



Diagnostic préalable
à la mise en place d'un dispositif de concertation
portant sur l'élaboration du PTGE Charente Aval/Bruant et du PTGE
Seugne co-portés par l'EPTB Charente et le SYRES 17

Synthèse des entretiens préalables

Marie ERAUD
Décembre 2019

Ifrée – 405 route de Prissé-la-Charrière – 79360 Villiers-en-Bois - Tél 05.49.09.64.92

I. Présentation des entretiens préalables

1. Rappel des objectifs de la mission confiée à l'Ifrée

L'Ifrée a été sollicité par l'EPTB Charente et le SYRES 17 pour préparer et animer une démarche de concertation dans le cadre de l'élaboration des PTGE Charente aval/Bruant et Seugne.

La finalité de cette démarche de concertation est de parvenir, sur des sujets considérés comme importants par les acteurs concernés et en lien avec la problématique de déficit quantitatif sur les territoires, à proposer des actions qui seront inscrites dans le programme d'actions de ces deux PTGE.

Ces actions seront élaborées dans le cadre d'un dialogue aboutissant à des accords entre les acteurs concernés du territoire participant aux groupes de concertation.

2. Objectifs des entretiens préalables et de cette synthèse

Première phase de la mise en place d'une démarche de concertation, les entretiens préalables consistent à rencontrer les différentes catégories d'acteurs concernés par la problématique du déficit quantitatif en eau sur les deux territoires. Ce document restitue, de manière synthétique et anonyme, les résultats issus de ces rencontres

Ces entretiens ont pour but :

- de recueillir la vision que les acteurs concernés ont de la situation, d'identifier leurs préoccupations principales ;
- de vérifier la disposition des acteurs à s'engager dans un processus de concertation ;
- d'identifier les contraintes et de recueillir les propositions des acteurs sur les aspects concrets de la mise en place de la démarche de concertation : les périodes et les horaires à éviter, les acteurs incontournables à impliquer, les vigilances à avoir pour un dialogue constructif...

A partir de cette note, seront discutés et définis avec les équipes de l'EPTB et du SYRES 17, puis validés en comités de territoire le mardi 10 décembre :

- le dispositif de concertation à proposer aux participants : le rôle et la composition des instances de décision, de concertation, de consultation.
- les « objets » du dialogue : les sujets, les questions à traiter dans le cadre de la concertation,
- le processus de concertation : le nombre de réunions et le calendrier prévisionnel pour chacun des groupes.

3. Les personnes rencontrées

La liste des personnes à rencontrer a été constituée par les équipes d'animation en charge des PTGE de l'EPTB Charente et du SYRES 17. En fonction des besoins, certains membres des comités de territoires ont été sollicité pour l'identification de personnes pouvant être rencontrées.

Liste des personnes rencontrées entre le lundi 21 octobre et le lundi 2 décembre 2019 :

Acteurs spécifiques Seugne

Agriculteurs (6 personnes)

- Viticulteur et agriculteurs en polyculture élevage bovin viande et laitier irrigant,
- Agriculteur en polyculture élevage caprin laitier non-irrigant,
- Agriculteur Plantes aromatiques et médicinales en Agriculture Biologique,

- Viticulteur en polyculture irrigant,
- Viticulteur et arboriculteur irrigant.

Entreprise (1 personne)

- Thermes de Jonzac.

Association (2 personnes)

- FDPPMA 17 et pêcheur sur Jonzac,
- Environat – Association.

Collectivités (5 personnes)

- SYMBAS.

Acteurs spécifiques Charente Aval-Bruant

Association (1 personne)

- Fédération Départementale des Chasseurs 17.

Collectivités (1 personne)

- UNIMA.

Conchyliculteurs (2 personnes)

- Elu CRC professionnel et conchyliculteur spécialisé capture naissain,
- Elu CRC professionnel et conchyliculteur spécialisé élevage.

Agriculteurs (7 personnes)

- Membre ASAHRA et agriculteur en culture céréalière irrigant,
- Agriculteur en polyculture élevage bovin viande et laitier irrigant,
- Membre AISR et agriculteur en culture céréalière et pomme de terre, irrigant,
- Viticulteur en polyculture, irrigant,
- Agriculteur élevage bovin viande et maraichage en Agriculture Biologique,
- Viticulteur en polyculture et élevage bovin viande irrigant,

Acteurs communs Charente Aval-Bruant et Seugne

Agriculteurs (2 personnes)

- Domaine du Renaudin, Lycée Viticole Le Renaudin,
- Association Saint-Fiacre, insertion maraichage en système biologique.

Collectivités (1 personne)

- Eau 17.

Association (7 personnes)

- Nature Environnement 17,
- SOS rivières,
- UFC Que choisir Poitou-Charentes,
- LPO Nationale,
- FDPPMA 17.

Organismes professionnels agricoles (5 personnes)

- Groupe Isidore,
- Landreau Groupe,

- BNIC (Bureau National Interprofessionnel du Cognac),
- UGVC (Union Générale des Viticulteurs pour l'AOC Cognac),
- GAB 17 (Groupement des Agriculteurs Biologiques de Charente-Maritime).

L'Ifrée a réalisé 15 entretiens et les équipes d'animation de l'EPTB Charente et du SYRES 17, 15 autres entretiens.

4. Guide d'entretien utilisé

En lien avec la question du déficit quantitatif en eau sur les territoires, les entretiens semi directifs ont été structurés autour des points suivants :

Présentation :

- De l'Ifrée, de son rôle et de l'objet des entretiens
- Du souhait d'une élaboration concertée des PTGE,
- Des PTGE : objet et problématique, limite des territoires, structures en charge du co portage de l'élaboration des PTGE, rôle de la CLE et des comités de territoires.

Recueil :

- Vision de la situation actuelle par les personnes rencontrées, des problèmes qu'elle pose, des questions qu'elle suscite ;
- Les liens de la personne rencontrée ou de sa structure avec l'EPTB Charente et le SYRES 17 ;
- Les problèmes et questions principales qu'il serait important de traiter ;
- Les conditions à réunir pour une bonne réalisation de la démarche de concertation :
 - Les acteurs incontournables, importants à mobiliser sur ces questions ;
 - Les jours dans la semaine à éviter, le créneau horaire idéal, les périodes à éviter pour la programmation des groupes de travail.

5. Déroulement des entretiens

40 personnes ont été interviewées, 19 par la chargée de mission de l'Ifrée et 21 personnes par les équipes de l'EPTB Charente et du SYRES 17.

Durée des entretiens : de 1h à 2h.

Toutes les personnes rencontrées nous ont réservé un bon accueil, se sont montrées tout à fait disponibles, concernées par le sujet.

II. Synthèse des entretiens

Avertissement

Cette synthèse retranscrit ce que nous avons recueilli auprès de quelques acteurs du territoire elle n'est en aucun cas une étude.

Elle est volontairement courte et ne présente que les points que nous avons jugés essentiels à communiquer pour la préparation de la concertation.

Des erreurs ou des manquements existent certainement, ils sont dus au nombre limité des entretiens et à notre connaissance partielle du sujet.

Cette synthèse succincte et partielle doit pouvoir atteindre son but : être un outil pour préparer le dialogue entre les acteurs concernés pour l'enrichissement des futurs PTGE.

1. Perception de la situation de la gestion eau sur les territoires

a) Vision de la situation sur le bassin de la Seugne

La problématique quantitative sur le chevelu

La problématique de déficit quantitatif est peu perçue par les acteurs quand ils regardent uniquement le niveau de la rivière. Cependant, elle est plus fréquemment mentionnée au travers des assecs observés sur le chevelu du bassin.

Même si le bassin semble à l'équilibre, cette situation des assecs est pour certains associée à l'irrigation. Ils mentionnent que les années 1970/1980 ont été le point culminant de l'irrigation, du curage des fossés et du recalibrage des cours d'eau. Ils ont vu la dégradation progressive et l'augmentation du nombre d'assecs sur le chevelu. Pour certains, la problématique sera plus simple à traiter sur la Seugne que sur la Charente compte-tenu du périmètre de son bassin-versant.

Les seuils des DOE seraient fixés à un niveau trop bas, ce qui fait que quand ils sont franchis il est trop tard.

Mais sur la Seugne, la problématique serait aussi qualitative : dégradation constatée des milieux, disparition d'espèces faunistiques et floristiques, augmentation de la température dans la rivière.

Une gestion de l'eau à l'échelle du bassin qui doit être repensée

Pour les acteurs, il existe sur ce bassin deux systèmes hydrologiques différents dont une zone karstique à l'amont. La gestion actuelle, basée sur un seul lieu de mesure situé en aval (à la Lijardière), n'est pas représentatif de l'amont présentant des assecs réguliers... Ce manque de stations de mesure ne permet pas d'obtenir une bonne représentation des débits de l'ensemble du bassin.

Le système karstique pose des questions de gestion spécifiques : arriver à distinguer assecs naturels et anthropiques ? Comment gérer les failles et les pertes dans le système karstique ? Quels liens avec des nappes utilisées pour l'eau potable ?

Dernière problématique mentionnée : c'est le mitage de l'espace rural, même si la pression d'urbanisation n'est pas aussi forte que sur la Charente, il n'y aurait de moins d'espaces ruraux sans constructions d'habitations, au détriment des milieux naturels.

Problèmes d'entretiens du cours d'eau et de ses aménagements

Certains acteurs se rendent compte du travail effectué sur l'entretien des berges.

En revanche, ils signalent que la Seugne a un nombre important d'ouvrages sur son linéaire. Certains n'étant pas entretenus par leur propriétaire (entretien des déversoirs, des cours d'eau, des fossés) et gérés, ils ne contribuent pas comme ils le pourraient à la continuité écologique du cours d'eau.

b) Vision de la situation sur le bassin de la Charente aval/Bruant

Accroissement de la population

Depuis les années 1980, il y a une augmentation constante de l'accueil de populations nouvelles. Ce cumul entraîne différents problèmes : augmentation de la demande en urbanisation, imperméabilisation des sols, destruction d'habitats (haies...), augmentation des besoins en eau, des besoins de production alimentaire, d'espaces de ressourcement et de loisirs (qui peuvent, eux, être des leviers de préservation du milieu).

Gestion de l'eau : solidarité amont-aval

Les acteurs ont souvent dit qu'il était nécessaire d'avoir une solidarité amont-aval sur la Charente pour la quantité comme pour la qualité, car des activités économiques et de loisirs en dépendent sur l'aval.

Beaucoup d'acteurs ont mentionné que le fleuve Charente était l'un des plus pollués de France.

Certains soulignent que malgré le sentiment que La Charente a toujours de l'eau, on n'est pas assuré que cette eau soit suffisante pour permettre au milieu naturel de fonctionner.

Le zonage du PTGE questionne car il n'inclut pas les affluents de la Charente et le chevelu amont et que, par ailleurs, il se poursuit au-delà de Cognac.

Le Bruant, bassin équilibré artificiellement ?!

Il n'y a pas de constat flagrant de déficit quantitatif sur la rivière du Bruant (pas d'assecs) et, par là même, pas de problème de qualité car l'eau est présente en quantité et avec du débit. Certains acteurs ont souhaité souligner que le bassin est à l'équilibre mais grâce à un apport d'eau anthropique lié au rejet de la carrière.

Les marais littoraux, un lieu aux usages multiples

Globalement, tous reconnaissent que c'est un milieu anthropisé, que c'est un marais qui s'assèche naturellement l'été et qu'il faut donc l'entretenir (entretien des canaux, fossés, vannes) pour qu'il soit fonctionnel. Pour certains ce milieu a été abandonné par l'homme.

Pour certains acteurs, il faut un retour à un état du milieu initial pour restaurer ses fonctions naturelles de filtre et de réserve alors que la mise en culture ne permet pas de garder cette fonction de stockage naturel puisqu'elle nécessite que les marais soient vidés au printemps pour la mise en culture. Pour certains il faut donc arrêter de cultiver le marais et qu'il redevienne une zone privilégiée pour l'élevage.

Pour d'autres la richesse de ses sols et la proximité de l'accès à l'eau doivent en faire des zones privilégiées pour la céréaliculture.

L'empilement des protections au titre de la protection de la nature a été mentionnée comme rendant l'activité agricole quasi impossible, alors que c'est cette activité économique qui a été à l'origine de la création de cette zone telle qu'on la connaît aujourd'hui.

Pour l'ostréiculture, il faut à la fois restaurer la fonction de filtre du marais pour la qualité de l'eau et préserver la réserve d'eau douce d'été grâce au système d'amenée d'eau :

- La proximité entre l'activité conchylicole et l'activité de culture entraîne des risques de contamination forts pour les claires ostréicoles, qui se trouvent en aval de tout le bassin versant, héritant ainsi des pollutions cumulées sur l'ensemble du bassin.

- L'activité ostréicole recherche un taux de salinité précis ce qui la rend dépendante des quantités d'apport d'eau douce, qui doivent être suffisants sans être trop importants. Il y a deux activités majeures en conchyliculture : le captage de naissain et l'élevage de coquillages. Le taux de salinité peut impacter l'une ou l'autre. Pour le captage de naissain l'excès d'eau au printemps rend le naissain moins abondant et pour l'élevage du coquillage le manque d'eau douce limite le développement du plancton qui nourrit le coquillage et de ce fait sa croissance (taille de la coquille et quantité de chaire). Ce territoire est moins favorable à la croissance des coquillages que la Seudre, on est davantage dans une zone propice au captage de naissain. La problématique tourne pour eux autour des lâchers d'eau trop importants en hiver et du manque d'eau douce en été, alors même que les agriculteurs ont besoin d'évacuer l'eau au printemps pour la mise en culture.

Du fait d'un surplus de départs à la retraite par rapport aux reprises, certains parcs à huitres ne sont plus entretenus. Les établissements de petite taille (entreprises familiales) disparaissent au profit des plus grosses.

Enfin, les chasseurs ont besoin de remplir les tonnes de chasse et participent donc au pic des besoins en eau de la fin août avec le tourisme et la maïsiculture. Une procédure existe pour gérer ce remplissage. Certains estiment que tous les chasseurs ne la respectent pas.

c) Vision de la situation sur les bassins de la Seugne et de la Charente aval/Bruant

- Regards sur le modèle agricole

Une politique agricole incitative vers un modèle agricole standardisé

Pour certains le modèle en place est le résultat d'une époque d'incitation par les banques, par la PAC, à aller vers un modèle standardisé unique : irrigation maïs, incitation aux investissements, drainage des bas-fonds de vallées. Les surfaces en maïs irriguées seraient en baisse continue depuis les années 1980, années de leur apogée.

Pour certains, cette standardisation évacuait toute réflexion sur l'assolement, sur le terroir des territoires, sur le choix des cultures en fonction de la nature des sols.

Certains considèrent ce modèle comme déconnecté de son territoire, les aliments produits ne sont pas pour le territoire, c'est une production qui est exportée ainsi que la ressource en eau qu'elle a nécessité.

Certains relèvent que ce modèle est à la source de la déstructuration des fonctions des milieux : perte de fonctions écologiques, modification du fonctionnement hydrologique, du rôle des sols (réserve d'eau, fonction de dégradation de la matière organique).

Les nouvelles générations interrogent de plus en plus ce modèle : monoculture de maïs, irrigation.

Certains estiment que tant que la PAC ne sera pas retravaillée ce modèle perdurera avec ses effets néfastes.

L'agriculture : un champ professionnel et des pratiques en évolution constante

Il a été souligné que le monde agricole a évolué et évolue encore par rapport à ce modèle. Les agriculteurs expérimentent de nouvelles cultures, de nouvelles conduites...

Différentes pratiques agricoles ont été citées comme pouvant être favorables à la qualité et à la quantité d'eau disponible : agriculture biologique, agriculture de conservation, l'implantation de couvert, de haies, d'engrais verts...

Faire évoluer l'assolement est quelque chose qui a été cité comme un axe de travail intéressant (par exemple avec la féverole, le chanvre) mais sous réserve d'avoir des débouchées pour ces nouvelles cultures, en garantissant l'achat et le prix.

Ces évolutions et ces nouvelles pratiques peuvent entraîner des pertes de revenus c'est pourquoi, certains considèrent qu'il est nécessaire de les soutenir financièrement.

Le regard des autres, de la société sur les agriculteurs, de plus en plus mal vécu

Certains ont mentionné qu'ils avaient de plus en plus d'appréhension quand ils avaient à réaliser certaines tâches agricoles comme les traitements, la pulvérisation.

Ils ont mentionné être de plus en plus pris à partie lors de ces interventions de façon de plus en plus violente. Certains ont dit s'adapter pour limiter les confrontations. Ces problèmes relationnels entre agriculteur et citoyen semblent de plus en plus fréquents en milieu rural.

Du point de vue de certains, les médias sont en partie responsables de cette situation car ils focalisent leur discours sur l'irrigation et les traitements, les considérant comme les deux bêtes noires de l'agriculture.

Certains ont le sentiment d'un dénigrement « agri-bashing » de la société envers les agriculteurs conventionnels. Ce sentiment de dénigrement existe aussi au sein de la profession agricole mais des agriculteurs conventionnels envers les agriculteurs biologiques.

Enfin d'autres ont le sentiment que les associations sont contre les agriculteurs alors qu'elles devraient être avec eux pour réfléchir ensemble à leurs pratiques au regard de la défiance que les citoyens ont envers l'agriculture. Mais ils ont le sentiment qu'il n'y a plus de discussions, de dialogue possible avec les associations.

Des attentes croissantes de la société envers le monde agricole

On est à un tournant de la société, des changements de pratiques agricoles sont attendus. Les consommateurs veulent des agriculteurs vertueux mais veulent encore des produits bon marché. Les consommateurs vont devoir choisir, et les agriculteurs aussi, le modèle vers lequel ils veulent aller.

Pour certains tout ne sera pas recevable, par exemple les circuits courts ne sont pas toujours sources de proximité ou de modèle agricole extensif.

Une des vigilances à avoir c'est que mettre de moins en moins de produits nécessite du matériel plus performant et de nouveau de rentrer dans un modèle avec investissement, emprunt...

Sur la question des filières et des débouchés, il faudra faire le lien avec les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) en cours dans les collectivités. Les collectivités peuvent être une forme de débouché en tant que client (restauration scolaire) mais aussi comme levier pour faire le lien entre productions et consommateurs du territoire.

On a souvent souligné que la profession agricole et plus particulièrement viticole a pris conscience des enjeux environnementaux.

L'état des sols : une nouvelle ligne directrice dans la conduite des exploitations

Certains acteurs ont mentionné que pour eux l'état de leur sol est devenu leur objectif premier dans la conduite de leur exploitation.

La vision de l'état des sols de leurs parcelles dégradées a été déclencheur de leur prise de conscience.

L'agriculture de conservation est pour certains une solution globale dans la manière de penser la conduite de leur exploitation :

- une recherche de sobriété : optimiser les apports et les traitements,
- minimiser les interventions qui ne sont pas bénéfiques au bon état du sol (ex : labour),
- diversifier les ateliers et les cultures pour plus de durabilité et de résilience de l'exploitation,
- garder la possibilité d'intervenir avec des produits chimiques si nécessaire.

L'agriculture biologique : des visions toujours aussi multiples

Certains considèrent qu'à l'heure actuelle, les agriculteurs ne se convertissent plus à ce système d'exploitation en fonction de leurs convictions, de leurs valeurs, mais parce que :

- c'est un marché avec des débouchés,
- leur exploitation est en difficulté et que les soutiens financiers vont pouvoir « leur donner de l'air » pendant quelques années.

Pour certains, ce n'est pas un modèle qui fonctionne, il ne pourra jamais être généralisé à tous.

Pour d'autres, le changement de modèle sera le fait des jeunes générations, car les agriculteurs en fin de carrière ne le feront pas. Cela prendra du temps et nécessitera un changement de matériel qui n'est pas permis aujourd'hui par les marges dégagées qui restent trop restreintes. Cela nécessitera donc des aides à la conversion conséquentes.

Certains considèrent que ce système est une solution pour résoudre la problématique de la situation quantitative et qualitative de la ressource en eau sur ces territoires.

Enfin, certains rappellent qu'à l'instar de l'agriculture conventionnelle, l'agriculture biologique a également des besoins en eau et qu'il sera important de les associer à la résolution de cette problématique de gestion quantitative de l'eau.

- Regards sur l'irrigation

Gestion de l'irrigation

Il a été souligné que les pratiques d'irrigation ne se pensent plus de la même manière. Les agriculteurs sont dans une recherche de sobriété et d'optimisation car l'irrigation est un système couteux dans tous les sens du terme :

- coût d'investissement dans le matériel d'irrigation
- coût de fonctionnement (électricité)
- un système qui engendre beaucoup de contraintes techniques : déplacement des enrouleurs, surveillances...

Pour certains acteurs, le problème est qu'il n'y a pas d'anticipation des franchissements des seuils de gestion (irrigation).

D'autres ont le sentiment que l'ordre des priorités d'usages fixé par la loi n'est pas pris en compte et que l'agriculture passe avant les milieux lors des situations de crises estivales.

Enfin certains suggèrent qu'il faudrait penser les restrictions en fonction de la culture et de son stade de développement et avoir une gestion plus affinée plutôt qu'une restriction globale.

L'accès à l'eau doit rester diversifié dans ses formes : forages en nappes libres ou captives, réserves collinaires, de substitution. Les coûts d'investissement des réserves de substitution risquent d'empêcher les exploitations de taille moyenne d'y accéder et un système qui ne reposerait que sur ce type de réserve aurait tendance à contribuer à la disparition de ces exploitations.

L'irrigation, pour quelle activité agricole ?

Plusieurs activités ont été citées comme devant être prioritaires en matière d'irrigation :

- les cultures qui en ont besoin et qui sont destinées à l'alimentation humaine (maraichage, légumières, aromatiques et médicinales),
- les animaux d'élevage en période de sécheresse,
- des filières de niches mais avec plus-value.

Perception des cultures irriguées : le maïs devenu un symbole

Certains acteurs perçoivent que la monoculture du maïs n'existe plus aujourd'hui et que la diversification des cultures s'est largement développée.

Plusieurs personnes interrogées ont mis l'accent sur le fait que l'irrigation ne rime pas forcément avec la culture du maïs. Ils ont expliqué que l'irrigation constitue une sécurité permettant de garantir les rendements ou simplement la levée d'une culture, ce qui sécurise les revenus. Ces personnes ont le sentiment que de nombreux raccourcis sont faits entre irrigation et maïs. Ils ont ajouté que cet amalgame entre irrigation et maïs provoque un clivage au sein même du monde agricole en opposant les irrigants aux non-irrigants.

Des personnes auditionnées ont précisé que le maïs présente de nombreux avantages pour la qualité de l'eau puisque cette culture nécessite peu d'insecticides et de pesticides et optimise les apports d'azote. Ils ont ajouté que cette plante permet de casser les rotations et présente aussi l'avantage de développer peu de maladies permettant ainsi de la cultiver sur plusieurs années.

Beaucoup ont souligné qu'à l'heure actuelle au regard du prix des cours du maïs cette culture offre une trop faible plus-value. Chacun cherche à diversifier et à optimiser son irrigation, ce que ne permet plus le maïs.

Il a été souligné aussi par certains acteurs que la filière de « maïs pop-corn » est une filière locale importante à préserver car elle permet aux agriculteurs d'être engagés dans un cahier des charges avec la coopérative, ce qui leur assure une meilleure valorisation que les autres filières de maïs.

Il a été souligné qu'il y a une focalisation sur le maïs alors que beaucoup d'autres cultures ont besoin ou peuvent avoir d'eau : légumes, plantes aromatiques, cultures d'hiver, noyer, noisetier, filières de semences, soja...

Certains acteurs ont mentionné que pour des systèmes en élevage laitier, le maïs est une culture importante pour permettre à l'exploitation d'être autonome en alimentation pour le bétail. Il limite l'achat d'aliments industriels voire importés comme les tourteaux de soja. Il n'existe pas d'autre plante capable de produire cette masse végétale. Même s'il n'est pas l'aliment unique dans les rations, il est un maillon essentiel, exigé dans certains cahiers des charges de laiterie. Se passer du maïs dans ces systèmes semblent impossible pour certains.

Vignes et irrigation, une pratique en devenir ou déjà une réalité ?

Les viticulteurs ont souvent un double atelier vigne-céréales. Ils ont connu il y a 20 ans une période où la vigne rapportait peu, c'était alors l'atelier céréales (maïs) qui produisait les revenus de l'exploitation. Aujourd'hui cet équilibre s'est inversé mais les viticulteurs restent prudents et souhaitent conserver leur accès à l'eau en cas de déstabilisation du marché.

Les professionnels disent réfléchir à réorienter une partie de leurs quotas sur la culture de la vigne au détriment des céréales. Pour certains cette pratique est déjà en place et en pleine croissance. Il y a beaucoup de demandes qu'il sera difficile de satisfaire.

L'interprofession (négoce et maison de cognac) va devoir prendre position sur cette pratique. Des études sont en cours pour mesurer les impacts de cette pratique sur la culture et donc *in fine* sur la boisson produite. Mais cette pratique pose des questions à plusieurs niveaux :

- Impact agronomique
- Cadre juridique : problématique d'équité d'accès à la ressource en eau puisque certains vigneronns n'y ont pas accès
- Impact environnemental

Pour certains, l'irrigation n'est pas une priorité il y a d'autres pratiques sur lesquelles il est possible de travailler avant d'envisager l'arrosage de la vigne : taille, porte greffe, couverts de qualité.

A ce titre, pour certains, la ferti irrigation est une pratique détournée pour permettre d'irriguer.

Certains souhaitent permettre l'irrigation de la vigne, pas de façon constante, mais en cas d'urgence sécheresse ; cet accès serait à définir en amont en fonction de la nature des sols...

Une piste à étudier serait la réutilisation des eaux issues des vinasses (valorisation des effluents) ou de l'eau de pluie quand le viticulteur n'a pas d'accès à l'eau.

Des visions divergentes existent sur l'intérêt de la certification HVE vigne pour la qualité de l'eau et l'évolution des pratiques :

- Le niveau d'ambition peut être faible et la démarche uniquement administrative ou de communication. Par exemple sur la gestion des effluents phyto, les préconisations ne semblent pas adaptées et efficaces
- Elle permet d'amener les agriculteurs dans une démarche de progression en proposant différents paliers vers HVE 3 qui est la réelle certification.

Une problématique en lien avec l'eau potable

Certains forages agricoles réalisés il y a plusieurs années ont bénéficié d'une « mise en conformité de fait » par les services de l'Etat. Pour certains acteurs ces forages posent plusieurs questions :

- Sont-ils bien étanches empêchant la contamination de l'extérieur vers les nappes et des nappes entre elles ?
- Sont-ils sur des nappes profondes exploitées pour l'alimentation en eau ?

Des traces de pollution commencent à apparaître dans les nappes captives, ils s'interrogent sur le rôle qu'ont pu jouer ces forages dans cette pollution.

Ce diagnostic et cette mise en conformité nécessitent des soutiens financiers et une exigence des services de l'Etat envers ceux qui doivent le faire, conditions qui ne sont pas réunies du point de vue de certains acteurs.

Les agriculteurs sont souvent mis en concurrence avec l'eau potable considérée comme une priorité. Certains contestent cette vision des choses car de leur point de vue les besoins en eau estivaux sont liés au tourisme qui est une activité économique au même titre que l'agriculture. Si la priorité de production d'eau potable pour les habitants est admise, celle qui vise à soutenir une production liée à la période touristique n'est pas considérée comme allant de soi.

Pertes d'eau dans les canaux d'alimentation en eau : à l'heure actuelle un travail est effectué sur les gros tuyaux qui fuient et pas sur les petits en raison de l'ampleur du travail. Pour diagnostiquer les pertes de pression, des compteurs de sectorisation sont mis en place. La démarche serait plus curative que préventive. Les travaux sur les petits réseaux engendreraient un coût trop important.

- Regards sur les réserves de substitution

Des réserves : des arguments pour et des arguments contre

Pour certains, il est important et nécessaire de mettre en place des réserves car :

- les déficits quantitatifs en eau l'été sont de plus en plus importants, il faut pouvoir garantir de conduire sa culture jusqu'au bout, soutenir l'étiage dans les rivières et l'arrivée en eau douce à l'estuaire,
- les périodes de pluviométrie sont changeantes et plus extrêmes : inondation ou sécheresse,
- elles permettent de s'engager dans de nouvelles cultures avec cahier des charges et avec plus-value.

Pour certains, la mise en place des réserves va contribuer au maintien et à la consolidation d'un système agricole conventionnel qu'ils voudraient voir évoluer, c'est pourquoi ils ne sont pas favorables à leur création.

Il est aussi considéré par certains que le coût de ce type d'installation va empêcher des exploitations de taille moyenne d'en bénéficier, le modèle économique étant trop lourd à supporter. Cela risque de privilégier des exploitations de grande dimension. Il se pose aussi des questions sur la durabilité de ces installations et leur entretien au-delà de

l'investissement : quelle résistance de la bâche, quelle étanchéité, qui assure l'entretien et les investissements nécessaires ?

Certains acteurs pointent une communication biaisée sur la manière dont les réserves de substitution vont être remplies. Il est entendu que ces réserves seront remplies par l'eau de pluie alors qu'elles le seront par un pompage dans les nappes en période hivernale ; sans connaître l'impact sur les milieux.

Les réserves constitueraient un traitement de la conséquence et non de la cause du problème.

Des réserves sous conditions...

Certains trouvent intéressant de construire des réserves aux endroits où il y a des problèmes de déficit quantitatif, mais pas pour développer la culture du maïs irrigué, qui ne paye plus (à part pour ceux qui sont en polyculture-élevage laitier et qui en ont besoin pour l'autonomie alimentaire de leur exploitation). Il faudrait trouver des cultures à forte valeur ajoutée.

Selon certains il vaudrait mieux développer plusieurs petites réserves plutôt qu'une seule grosse réserve. D'une part parce que cela bouleverserait moins les paysages et donc la population, mais aussi parce que les coûts de raccord seraient moins importants et donc plus accessibles aux petites exploitations. L'organisation à un petit nombre d'exploitants pour la gestion de la ressource en serait plus aisée.

Il faut définir et préciser les conditions de leur remplissage : à quelle date (quand la ressource sera abondante, excédante ?), comment s'effectuera ce remplissage, quelle quantité pourra être prélevée en lien avec ce que peut fournir le milieu ? Où sera prise l'eau pour le remplissage : dans des nappes, dans la rivière ?

Pour certains, c'est problématique quand ce sont des projets purement agricoles qui mobilisent de l'argent public. Il faudrait leur donner une fonction de multi-usages (soutien à l'étiage, lutte incendie, étéage des pics de crues...).

Certains considèrent qu'il ne doit pas y en avoir en trop grand nombre.

Il a été proposé pour réduire les coûts, de ne stocker que l'eau nécessaire pour la fin de la campagne.

Enfin, autre point abordé, les réserves doivent permettre l'accès à l'eau à de futurs nouveaux exploitants agricoles.

- Regards sur le changement climatique

Tous constatent au quotidien des épisodes climatiques toujours plus violents : fortes pluies, fortes sécheresses, grêle, gel important, décalages calendaires.

Les agriculteurs ont le sentiment de ne plus pouvoir se fier à rien en termes de pluviométrie et la possibilité d'accès à l'irrigation notamment pour des productions à haute valeur ajoutée leur semble nécessaire.

Certains mentionnent que tous ces aléas en augmentation représentent un coût important pour les exploitations, ce qui nécessite des coûts de cotisation aux assurances élevés et dont la couverture des dégâts est souvent partielle.

Pour certains acteurs, dans 20 ans il y aura un déficit quantitatif important. De ce point de vue il aurait fallu construire les réserves il y a longtemps, on ne pourra pas rattraper ce qui n'a pas été fait, on hérite des non prises de décision passées. Il y a 20 ans le prix de vente du maïs aurait permis d'amortir le coût des réserves, aujourd'hui ce n'est plus possible. Or pour aller vers de nouvelles filières la sécurité de l'irrigation est toujours nécessaire.

Certains acteurs pensent que la problématique est déjà présente de façon chronique depuis plusieurs années (le déficit existe déjà depuis 20 ans) et pensent qu'on va vers une guerre de l'eau inévitable.

Autre point soulevé : la diversification avec des cultures d'hiver (intéressante pour avoir un couvert végétal en hiver) a besoin d'eau à la levée c'est-à-dire en septembre-octobre, période encore critique sur les niveaux d'eau (et qui peut l'être de plus en plus avec les évolutions climatiques).

- Regards sur les problématiques de qualité en lien avec d'autres activités : industrielle et touristique

Différents types d'industries ont été cités comme ayant été ou étant des sources de pollution :

- Papeterie et poudrerie d'Angoulême, Cimenterie Lafarge pour la Charente
- STEP et thermes de Jonzac pour la Seugne

Enfin il a été souligné que la réalisation de forages pour la mise en place de systèmes de géothermie industrielle peut constituer une menace à venir car les dossiers ne sont pas vérifiés au niveau de la DREAL et ils seraient souvent non conformes.

2. Perception sur les PTGE Charente aval/Bruant et Seugne

a) Cadre et gouvernance

Il n'y a **pas de cadre réglementaire** qui définit ce que l'on doit atteindre, ce qui risque d'entraîner des reports dans le traitement de la problématique.

Une **partie de la profession agricole doute** de la possibilité **d'aboutir à des constructions de réserves**, des exemples récents ayant montré que les projets de réserves sont arrêtés par des recours juridiques, même s'ils sont inscrits dans le projet de territoire. Ces **recours constituent des risques financiers trop importants**, qui feront reculer certains face à l'investissement dans ces projets.

Le **co-portage des projets de territoire par le SYRES 17** suscite des réactions et des craintes au regard de son champ de travail : ils considèrent que ce co-portage peut biaiser ou orienter le PTGE, l'existence de conflits d'intérêts sur le sujet les questionne sur la capacité à élaborer un projet d'intérêt général.

Les **compositions au sein des comités de territoire** posent des questions aux acteurs. Elles étaient peu connues par les acteurs que nous avons rencontrés. L'absence par exemple du GAB 17 a été relevée comme l'illustration d'un **manque de diversité dans les représentants de la profession agricole**. Pour eux, le PTGE s'adresse, avant tout, aux irrigants voire plus particulièrement à ceux qui souhaitent stocker.

Ils s'interrogent sur la **place que leur contribution aura dans la décision finale** et sur le fait qu'il y ait encore **quelque chose à discuter** avec des marges de manœuvre.

Certains s'interrogent car les **moyens alloués** à la création de réserves sont connus et importants, mais quels seront les moyens pour les autres actions, y aura-t-il une équivalence financière **pour les autres actions** ?

Certains ont précisé ne pas comprendre le **rôle des garants de la CNDP**. Il y a une incompréhension de la fonction, de leur rôle dans la démarche de conception des PTGE. Leur production n'est pas visible pour les gens. Ils se demandent ce que cela apporte à la démarche d'élaboration des PTGE.

Plus globalement, certains s'interrogent sur **l'importante diversité des acteurs et des dispositifs dans le cadre de la gestion de l'eau** (CLE, SAGE, Charente 2050, Re-Sources...). Ils considèrent qu'il y a de plus en plus de personnes pour s'occuper des agriculteurs et que bientôt il y aura plus d'accompagnateurs que d'agriculteurs.

b) La méthode d'élaboration des PTGE

Concernant l'élaboration même du PTGE, les acteurs soulignent plusieurs points.

Le PTGE doit être **l'occasion d'un travail prospectif sur l'avenir du territoire**, sur la **vision de l'agriculture de demain** sur le territoire. Ce travail doit **se faire avec les agriculteurs**. Il faut travailler sur la **notion d'intérêt général du projet**.

Il doit travailler **l'aménagement du territoire de façon globale** : urbain comme agricole en se mettant d'accord sur des résultats à atteindre. On va devoir s'adapter aux **changements climatiques** mais il faut aussi des **actions de prévention**.

Il manque différents indicateurs pour permettre aux PTGE de s'élaborer correctement : volumes prélevables, DOE, débit biologique, piézomètres... ces différents indicateurs sont étudiés ou révisés à d'autres échelles et par d'autres structures et les acteurs considèrent qu'ils devraient être pris en compte en amont. Du fait de l'approche de la fin de la PAC et de l'intérêt de déclencher rapidement les PTGE et les financements qui y sont liés, les **acteurs craignent qu'on ne se donne pas le temps d'intégrer ces indicateurs.**

Les projets de territoires **manquent de concret** et leur **élaboration** est **longue**.

3. Les préoccupations, les problèmes exprimés

- Protéger les nappes captives : celles qui ont du débit et une qualité encore suffisante. Il faudrait les sanctuariser en fermant les captages agricoles dans ces zones et les remplacer par la mise en place de retenues.
- Diagnostiquer les forages pour déterminer ceux qui sont en nappes captives et ceux qui sont en nappes libres et quand ils contribuent au mélange des nappes captives et libres, déclencher des mises en conformité des captages ou la sanctuarisation des nappes.
- Clarifier la notion de retenue de substitution : à partir de quelle ressource est-elle remplie, à quel moment, comment, quel volume on stocke...
- La gestion de l'eau dans les marais : comment mieux fonctionner ensemble.
- Restaurer les fonctions du marais pour prévenir les problématiques quantitatives et qualitatives.
- Faire que les réserves contribuent à l'évolution du modèle agricole, à la diversification des cultures, des systèmes.
- Le changement climatique, quelles données pour aider le territoire à prendre la mesure des évolutions.

4. Les vigilances méthodologiques sur la démarche de concertation

Liste des recommandations méthodologiques mentionnées par les acteurs rencontrés :

- « Il serait intéressant d'avoir connaissance des anciens projets de réserves pour ne pas partir de rien ».
- « La composition des espaces de travail devra permettre la participation ou la représentation des citoyens au travers de leurs élus. »
- « Le mandat de la concertation, il devra y avoir une réelle prise en compte du travail issu des groupes. »
- « Les gens sont à cran, il y a une cristallisation des débats, les groupes de concertation doivent être composés de gens ouverts, prêt à élaborer une solution gagnant-gagnant, que chacun soit prêt à faire un pas, un compromis pour résoudre la problématique. »
- « Il faut mettre tous les acteurs du territoire autour de la table (habitants, consommateurs, Eau 17, industriels, irrigants...). »
- « Il faut que l'on nous propose de travailler à des échelles cohérentes au regard des problématiques (pas au-delà du département). »
- « Il faut que l'on ait des garanties pour s'engager dans le travail avec les autres acteurs. »

Certains nous ont dit apprécier que les porteurs de projets aient mis en place cette démarche avec cette première étape d'entretiens. Beaucoup nous ont dit être prêts à y participer.

D'autres ont dit ne pas souhaiter y être présents considérant que le dialogue ne sera pas possible entre acteurs conventionnels irrigants et autres acteurs souhaitant des modèles alternatifs.

III. PRECONISATIONS POUR LA DEMARCHE DE CONCERTATION

Les sujets, les problèmes à discuter dans le cadre de la concertation :

a) Les sujets, problèmes qui se posent sur le territoire du PTGE Seugne

- Quels indicateurs de surfaces consolider dans la perspective de l'élaboration du PTGE de la Seugne ?
- Quelles stratégies de gestion hydrique sur le bassin de la Seudre pour mieux prendre en compte le fonctionnement du chevelu ?

b) Les sujets, problèmes qui se posent sur le territoire du PTGE Charente aval/Bruant

- Sanctuarisation des nappes profondes exploitées pour l'eau potable : quelles nappes, quelle stratégie pour sécuriser les exploitations et les sortir des nappes profondes ?

c) Les sujets, problèmes qui se posent sur les deux bassins

- Comment faire pour que l'irrigation/l'accès à l'eau soit le levier de l'évolution des pratiques agricoles (diversification, rallongement des rotations, changement des systèmes d'exploitation) dans une perspective de changement climatique ?
- Transfert de l'irrigation vers l'atelier vigne : quels sont les risques pour la ressource en eau ?
- Polyculture élevage laitier : quelles diversifications possibles en lien avec les cahiers des charges des laiteries, tout en maintenant l'autonomie alimentaire de l'exploitation ?
- Comment faire pour qu'une retenue contribue à l'intérêt général ?
- Comment sécuriser l'engagement collectif dans le travail durant et après l'élaboration des PTGE ?

Nos préconisations sur la démarche :

- Solliciter les acteurs sur des sujets et des questions qui les concernent, territorialiser les questions car c'est source d'appartenance et d'engagement
- Solliciter les acteurs sur des questions très opérationnelles
- Aller au-delà des volontaires et représentants des catégories des parties prenantes
- Composer le collectif de travail avec des acteurs aux visions divergentes pour permettre un traitement multiple de la question
- Confirmer le mandat de travail aux groupes et l'existence de marges de manœuvre
- Démarrer dès maintenant un travail de concertation sur une question qui préoccupe les acteurs

Les conditions pratiques à proposer :

Globalement les acteurs ont mentionné que la date devrait pouvoir être réservée s'ils sont prévenus un mois avant.

Jour dans la semaine :

Les jours à éviter pour essayer de mobiliser le plus d'acteurs sont le week-end, le lundi, le vendredi et dans la mesure du possible le mercredi après-midi.

Horaires :

Les horaires à préconiser sont ceux en journée.

Dans une majorité des cas, les agriculteurs ont dit préférer se mobiliser sur des matinées.

Périodes :

Les agriculteurs ont mentionné qu'à partir du mois de mars cela sera moins favorable à leur participation.

Les élections municipales en mars vont entraîner des indisponibilités pour les élus.

Lieu :

Le lieu proposé sera un enjeu pour favoriser la participation. Il sera pour les acteurs un facteur déterminant à leur mobilisation. Ils souhaitent qu'un lieu cohérent leur soit proposé en fonction des sujets ou du périmètre de travail. Saintes ne devra donc pas être le lieu proposé de façon automatique.